



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
29/11/2023

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29
Présents : 21
Procurations : 07
Votants : 28

OBJET :

FINANCES

**Marché accord cadre à
bons de commande
Procédure adaptée
ouverte
Rénovation parc
éclairage public et sportif**

En l'an deux mille vingt-trois et le six décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, M. DUNYACH Denis, M. ANGULO José, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoint ; Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, M. INGHAM John, Mme BOISORIEUX Michèle, M. REDONDO Simon, Mme OHN Christiane, M. CARLES Yves, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme BARANOFF Brigitte, adjointe à Mme LACOMBE Maria, adjointe,
Mme JUSTAFRE Stéphanie, adjointe à M. BERTHELOT Stéphane, conseiller municipal,
Mme BOURDIN Géraldine, conseillère municipale à Mme MENAHEM Sophie, adjointe,
Mme BRISSAUD Mina, conseillère municipale à Mme OHN Christiane, conseillère municipale,
M. BORREILL Philippe, conseiller municipal, à M. COSTE Michel, Maire,
M. PARAYRE Jean, conseiller municipal, à Mme TORRENT Michèle, conseillère municipale,
Mme QUER Martine, conseillère municipale à M. PUIGMAL Patrick, conseiller municipal,

Absent(s) : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

Il est nécessaire d'établir un marché à bons de commande dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public et sportif de la commune.

La mission d'assistance au maître d'ouvrage a été confiée à la société MB Etudes. Le lancement de la consultation a eu lieu par publication de l'avis au 30 août 2023 avec une remise des offres au 29 septembre 2023 à 12 h 00 au plus tard.

Cet accord cadre s'exécutant par l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins,

Considérant qu'à l'issue de la consultation, 3 offres ont été remises dans les délais impartis ;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 06 et le 20 novembre 2023,

Considérant qu'après analyse des offres portant sur les critères « prix des prestations » et « valeur technique de l'offre » il apparaît que l'offre suivante est économiquement la plus avantageuse :

- SAS ECL et SPIE Sous-traitant sis 14 rue de Barcelone, Sainte Eugénie, 66270 LE SOLER.

Les seuils sur la durée maximale du contrat sont les suivants : minimum 0.00 €/HT et maximum 1 600 000.00 €/HT.

Le marché sera conclu pour une période ferme d'un an, à compter de sa date de notification. Il sera reconductible trois fois tacitement.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **D'APPROUVER** le choix suivant SAS ECL et SPIE Sous-traitant sis 14 rue de Barcelone, Sainte Eugénie, 66270 LE SOLER, dans le cadre du marché à bons de commande de rénovation de l'éclairage public et sportif de la commune ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à signer le marché et tout acte utile, et prendre toutes décisions relatives à son exécution,
- **D'IMPUTER** les dépenses au budget de la Ville de Céret

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



Le secrétaire de séance,
REDONDO Simon

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long trailing stroke, positioned to the right of the stamp.